Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 039-200090579-20241113-D_125_2024-DE

– TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ –

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N°125/2024

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 116
Titulaires présents : 79
Suppléants présents : 05
Pouvoirs : 09

Date de convocation :
07/11/2024
Date d'affichage :
15/11/2024

Votants :	93	Pour :	93	Contre :	0	Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MARQUES Patrick ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Christine ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; PARTY Annick ; VICHOT Étienne.

Excusés ayant donné pouvoir : BOURGEOIS Rachel pouvoir donné à CAPELLI Sophie ; DEVAUX Catherine pouvoir donné à DEPARIS-VINCENT Christelle ; GROSDIDIER Jean Charles pouvoir donné à PROST Philippe ; LACROIX Serge pouvoir donné à BONDIER Jean-Robert ; MILLET Jacqueline pouvoir donné à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel pouvoir donné à BANDERIER Dominique ; RASSAU Jean-Noël pouvoir donné à AYMONIER Gaëtan ; VACELET Jean-Marie pouvoir donné à HUGUES Guy ; VIAL Jacques pouvoir donné à PARIS Robert.

Ne prend pas part au vote : STEYAERT Frank.

Excusés : BOILLETOT Jean-Marc ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Absents : ARTIGUES Damien ; BAILLY Thierry (Décédé) ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MAILLARD Jean-Claude ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; REBREYEND COLIN Micheline ; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : DUTHION Jean-Paul

Objet : SPL Terre d'Émeraude Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens 2025/2027

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024
ID : 039-200090579-20241113-D_125_2024-DE

Rapporteur : STEYAERT Frank

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015) confère à l'échelon intercommunal la compétence de promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme.

Terre d'Emeraude Communauté est actionnaire majoritaire de la SPL Terre d'Émeraude Tourisme qu'elle a créée par délibération en date du 16 décembre 2021 avec la Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura et la Communauté de communes de la Grandvallière.

Comme le stipule l'objet social figurant dans les statuts de cette société, les actionnaires peuvent demander à la SPL d'exercer des prestations pour son compte. Ces prestations doivent être encadrées par une convention d'objectifs et de moyens. La convention d'objectifs et de moyens 2022 – 2024 arrivant à terme, il convient d'approuver la convention d'objectifs et de moyens couvant la période 2025 – 2027 entre Terre d'Émeraude Communauté et Terre d'Émeraude Tourisme.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 05 novembre 2024 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL Terre d'Émeraude Tourisme pour la période 2025 – 2027 jointe en annexe.

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'exploitation de 387 000€ pour l'année 2025.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget chapitre 65.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.